

## Editorial

L'année 2001 s'achève, enfin, seraient-on tentés de dire! Les événements de la deuxième moitié de l'année ont clairement montré que notre pays, contrairement à ce que nous pouvions penser jusqu'à présent, n'est pas à l'abri de catastrophes. Les événements tragiques du 11 septembre ont contribué à précipiter la chute de Swissair et à secouer les marchés boursiers.

Sur le plan de la construction, les entreprises étaient correctement occupées durant la première partie de l'année, mais après les vacances plusieurs d'entre elles faisaient part de leurs soucis quant à l'avenir. Aujourd'hui, les soumissions sont nettement moins nombreuses et nous pouvons nourrir quelques craintes pour l'année prochaine. Les communes voient leurs dépenses liées en forte augmentation, et bouclent difficilement leur budget. Par conséquent, elles limitent leurs investissements en les répartissant dans le temps.

Malgré des perspectives pas très optimistes, nous devons garder confiance en l'avenir et relever les défis futurs.

Si la prudence reste de mise, je suis persuadé que l'année 2002 apportera son lot de bonnes choses, c'est dans tous les cas mon vœu le plus cher. ■

*Jean-Daniel Wicht*

## Vœux du Président

**C**ette fois le deuxième millénaire est définitivement entamé et, au terme de cette année 2001, je souhaite tout d'abord remercier tous ceux qui m'ont soutenu dans ma tâche de président des entrepreneurs fribourgeois.

Ma gratitude va bien évidemment à tous nos collaborateurs. La qualité et le volume du travail qui a été fourni cette année encore nous permet d'affirmer que la situation est rétablie que nous pouvons envisager l'avenir de notre association avec plus de sérénité.

La motivation et l'état d'esprit qui règnent au sein de notre équipe, que ce soit à la halle des maçons ou à nos bureaux de Givisiez, créent une ambiance

que chaque fois nous avons plaisir à retrouver. Merci également à vous mes collègues du bureau et du comité pour votre engagement, votre soutien et surtout votre amitié. Il est évident que sans votre présence, ma tâche serait impossible.

Enfin, chers collègues entrepreneurs, je vous suis reconnaissant pour la confiance que vous accordez à nos collaborateurs, à mes collègues du bureau, du comité et à moi-même.

A vous tous qui m'entourez, j'ai la joie de souhaiter des fêtes de fin d'année pleines de gaieté et de bonheur.

Profitez de cette halte pour recharger les batteries et attaquer l'année 2002 avec une énergie et un enthousiasme renouvelés. ■

*Luc Pasquier*



## Retraite anticipée

Le thème de la retraite anticipée est un des éléments centraux des négociations relatives au renouvellement de la convention collective du gros œuvre. Je pense qu'il est bien de rappeler encore une fois notre point de vue sur cet objet.

L'enquête que nous avons menée auprès de nos membres démontre que la grande majorité des entrepreneurs fribourgeois souhaite qu'une telle possibilité soit offerte à nos collaborateurs. Cette attitude se comprend déjà parfaitement du point de vue humain si on considère les conditions de travail souvent pénibles qui règnent sur nos chantiers, conditions dues bien sûr à la dureté de notre travail mais aussi aux exigences toujours plus poussées qui font que, de nos jours, "l'homme" passe après les contraintes imposées par la rentabilité et les délais.

Mais il ne faut pas oublier que cette retraite se justifie également du point de vue financier. Si nous faisons le total des cotisations payées par l'ouvrier ou par l'employeur à titre des assurances maladie, accident et invalidité, nous arrivons à un montant dépassant largement les 15% du salaire octroyé. Il est évident que la mise sur pied d'une retraite anticipée amènerait une baisse de ces montants.

Certes, l'effort ne porte pas seulement dans cette direction. L'augmentation des vacances et la diminution progressive du temps de travail offre de meilleures possibilités de récupération.

La mise sur pied de la solution de la branche démontre la volonté de nos entreprises d'offrir à leurs employés des conditions de travail toujours plus sûres.

Pour moi la retraite anticipée est un élément supplémentaire de cet effort indispensable.

Il est clair que cette mise en place doit se faire de manière réaliste et progressive, ce que semblent avoir oublié nos partenaires de négociation.

Plus tard, les avantages évidents qui apparaîtront amèneront certainement une

amélioration et une extension de l'offre proposée aujourd'hui.

Enfin, il serait également souhaitable que les assurances concernées (AI, SUVA, etc.), dans la mesure où elles ont un intérêt évident à cette retraite anticipée cessent de jouer aux abonnés absents et acceptent de donner le coup de pouce nécessaire à une mise en place rapide.

C'est donc avec impatience que nous attendons le résultat des négociations en cours pour reprendre l'étude, déjà bien entamée, et mettre en place une retraite anticipée souhaitée par nos membres et attendue par nos collaborateurs. ■

*Luc Pasquier*

## L'Expo.02 à Morat

Cinq mois encore avant l'ouverture des portes de l'Expo.02. Le Canton de Fribourg aura le privilège d'avoir son Arteplage à Morat.

Aujourd'hui, nous pouvons déjà deviner le résultat de cette imposante construction, le Monolithe (photos J.-D. Wicht), à quelques dizaines de mètres des berges du lac. Cet imposant radeau de béton, de près de 1200 m<sup>2</sup> de surface, est arrimé par 24 câbles d'acier à des corps d'ancrage au fond du lac. Ce bâtiment flottant recevra deux expositions, le panorama de la bataille de Morat et une présentation de clichés photographiques, bien suisses, intitulée "Panorama suisse Version 2.1".



Au total, ce ne seront pas moins de neuf thèmes différents que les visiteurs pourront découvrir à Morat. A terre sur un parcours de 2 km, nous pourrions découvrir, entre autre, une exposition sur l'identité de la Suisse dans le monde, une découverte du monde des aveugles, une exposition agricole entre tradition et modernité. Un pavillon sera consacré à une question existentielle, un thème d'actualité, qu'est ce que la patrie ?

Fribourgeois d'ici et d'ailleurs, rendons-nous dès le 15 mai 2002 sur notre Arteplage de Morat! En quête d'identité, nous trouverons peut-être des réponses aux questions que chacun d'entre nous se pose dans cette période troublée. Cette exposition nationale pourrait bien être le ciment qui manque en ce moment, dans notre pays, pour unir les différentes pensées et une façon de voir l'avenir de notre pays.

Alors tous à l'Expo.02! ■

**JDW**

### Données techniques

**Superficie de l'expo:** le site s'étend de Meyriez à Montilier et englobe la ville de Morat

**Monolithe:** un cube flottant de 34x34x34 m est accessible par 4 bateaux navettes de 60 places

**Poids de la construction:** 1100 tonnes

**Arrimage:** par 24 câbles d'acier à des corps d'ancrage au fond du lac

**Visiteurs:** 720 personnes au maximum dans le monolithe

**Architecte:** Jean Nouvel, de nationalité française

**Expositions:** 9 au total réparties sur la superficie de l'exposition

**Spectacles:** concerts classiques et comédies musicales dans une tente de 800 places

**Cinéma:** en plein air avec une capacité d'accueil de 800 personnes

**Coûts:** 85 millions de francs, démontage compris

## Die Expo.02 in Murten

Noch fünf Monate bis zur Expo.02-Eröffnung. Der Kanton Freiburg hat das Privileg, seine Artepilage in Murten zu haben.

Heute können wir das Resultat dieser eindrücklichen Konstruktion, des Monoliths (Fotos), nahe des Seeufers bereits erahnen. Dieses imposante Betonfloss mit nahezu 1200 m<sup>2</sup> Oberfläche ist mit 24 Stahlkabeln an Verankerungen auf dem Seegrund befestigt.

Das schwimmende Gebäude wird zwei Ausstellungen beherbergen, Aufnahmen der Schlacht von Murten und eine gutschweizerische Darbietung mit Negativen mit dem Titel "Panorama suisse Version 2.1" (Schweizerpanorama Version 2.1).

Insgesamt werden die Besucher in Murten nicht weniger als neun verschiedene Themen entdecken. An Land werden wir unter anderem auf einem Parcours von 2 km eine Ausstellung über die Identität der Schweiz in der Welt sehen, sowie eine Entdeckung der Welt der Blinden und eine Landwirtschaftsausstellung zwischen Tradition und Neuzeit. Ein Pavillon wird einer einzigen aktuellen Frage gewidmet sein: Was ist das Vaterland?

Freiburger, lasst uns am 15. Mai 2002 auf unsere Artepilage in Murten gehen! Auf der



Alles für den Bau

HG COMMERCIALE  
Baumaterial

SPONAGEL  
Baukeramik

HG COMMERCIALE  
Rte André-Piller 29, Zone Industrielle 3, 1762 Givisiez, Tel. 026 460 81 60, Fax 026 460 81 69

### Technische Daten

**Ausstellungsfläche:** der Standort breitet sich von Meyriez nach Montilier aus und umfasst die Stadt Murten

**Monolith:** ein schwimmender Würfel von 34x34x34 m ist mit 4 Pendelschiffen zu 60 Plätzen zugänglich

**Gewicht der Konstruktion:** 1100 Tonnen

**Befestigung:** mit 24 Stahlkabeln an Verankerungen auf dem Seegrund

**Besucher:** maximal 720 Personen im Monolith

**Architekt:** Jean Nouvel französischer Nationalität

**Ausstellungen:** Insgesamt 9 auf die Ausstellungsfläche verteilt

**Vorstellungen:** klassische Konzerte und Musicals in einem Zelt zu 800 Plätzen

**Kino:** Freiluftkino mit einem Aufnahmevermögen von 800 Personen

**Kosten:** 85 Millionen Franken, Abbau inbegriffen

Identitätssuche werden wir vielleicht Antworten auf Fragen finden, die uns alle in dieser bewegten Zeit beschäftigen. Diese Landesausstellung könnte gut und gern der Zement sein, der in unserem Land momentan fehlt, um die verschiedenen Meinungen zu vereinen und eine Art, in die Zukunft unseres Landes zu blicken.

Also: Alle an die Expo.02!

■  
JDW

### Nouvelle halle des maçons

C'est au début de l'année que des bruits insistants ont couru, dans les milieux de la formation professionnelle, que les cours d'introduction pour les apprentis maçons, carreleurs, peintres et carrossiers devraient, à cours terme, être déplacés dans un autre lieu en ville de Fribourg. Le 6 mars 2001, à l'invitation de Monsieur Hubert Perler, Directeur de l'Office cantonal de la formation professionnelle, la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs est invitée à visiter l'ancienne usine Vuille, à la route du Jura, invitation confirmant l'adage "pas de fumée sans feu". C'est lors de cette réunion que notre association prend connaissance, officiellement, des projets de l'association du Centre professionnel de transformer l'actuelle Halle des maçons, derrière les Remparts, en salles de classe, d'où la nécessité de trouver de nouveaux locaux pour nos cours d'introduction.

Après une analyse détaillée des besoins de chacun des métiers concernés par ce déménagement, l'association du Centre professionnel a porté son



Le Monolithe de Morat

choix sur l'ancienne usine Metar, située derrière la carrosserie de Beaumont à Fribourg. Ce bâtiment, construit dans les années 80, a été acheté au début de l'été par l'association du Centre professionnel. Il devra subir une cure de jouvence durant l'année 2002 et permettre le déménagement des cours d'introduction sitôt les transformations terminées, mais au plus tard pour la rentrée scolaire de l'automne prochain. Aujourd'hui, notre responsable de la formation professionnelle, Kuno Philipona, et le soussigné étudient les transformations et modifications nécessaires, en collaboration avec l'architecte mandaté et le groupe de travail de l'association, afin que ces locaux soient adaptés techniquement à une formation moderne et de qualité. Les discussions sont animées car les coûts d'adaptation sont relativement élevés. Notre Fédération, en partenariat avec les associations des carreleurs, des peintres et des carrossiers, se bat pour obtenir des locaux aussi bien équipés que ceux que nous allons quitter.

Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'évolution du dossier dans nos prochains numéros du Flash. ■

**JDW**

### Neue Maurerhalle

**A**nfangs Jahr hielt sich das hartnäckige Gerücht im Milieu der Berufsausbildung, dass die Einführungskurse für Maurer-, Plattenleger-, Maler- und Karosseriespenglerlehrlinge bald an einem anderen Ort in der Stadt Freiburg erfolgen

würden. Am 6. März 2001 hat der Freiburger Baumeisterverband auf Einladung von Herrn Hubert Perler, Direktor des Kantonalen Lehrlingsamts, die ehemalige Vuille-Fabrik an der Jurastrasse besichtigt, was das Sprichwort bestätigt "Ohne Feuer kein Rauch". Bei diesem Treffen hat unser Verband offiziell von den Projekten des Verbands des Berufszentrums erfahren, die heutige Maurerhalle in Klassenzimmer zu verwandeln. So entstand die Notwendigkeit, uns für unsere Einführungskurse nach neuen Räumlichkeiten umzusehen.

Nach eingehender Analyse der Bedürfnisse aller betroffenen Berufe hat sich der Verband des Berufszentrums für die ehemalige Metar-Fabrik hinter der Beaumont-Karosserie in Freiburg entschieden. Das in den 80er Jahren erstellte Gebäude wurde anfangs Sommer vom Verband des Berufszentrums gekauft. Es wird im Laufe des Jahres 2002 eine Verjüngungskur durchmachen und nach dem Umbau die Einführungskurse aufnehmen, was spätestens auf Schulanfang nächsten Herbst stattfinden wird. Im Moment prüfen der Verantwortliche der Berufsausbildung, Kuno

Philipona, und der Unterzeichnende die notwendigen Umbauten und Änderungen. Dies geschieht in Zusammenarbeit mit dem beauftragten Architekten und der Arbeitsgruppe des Verbands, damit diese Räumlichkeiten technisch einer modernen, qualitativ hochstehenden Ausbildung entsprechen. Die Gespräche sind angeregt, denn die Kosten sind relativ hoch. Gemeinsam mit den Verbänden der Plattenleger, Maler und Karosseriespengler, kämpft unser Verband um Räumlichkeiten, die ebenso gut ausgestattet sind, wie diejenige, die wir verlassen werden. Wir werden Sie in den nächsten Flash-Nummern regelmässig über den Verlauf des Dossiers informieren. ■

**JDW**

### Marchés publics

**L**e 10 octobre dernier, lors de l'assemblée générale de la Conférence Cantonale de la Construction (CCC), Monsieur Claude Lässer, Conseiller d'Etat directeur des travaux publics, a confirmé que ses services allaient dorénavant pratiquer une notation identique du critère "prix" dans les soumissions des marchés publics cantonaux.

C'est au début de l'été que la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs a sollicité la CCC afin qu'elle intervienne auprès du Conseil d'Etat, la pratique dans ce domaine variant fortement d'un service à l'autre. Si le département des bâtiments pratiquait le modèle conseillé par la CCC, l'écart des points étant proportionnel au prix déposé par les soumissionnaires, le Bureau des autoroutes optait pour une échelle par escaliers en fonction du pourcentage d'écart. Le



Ancienne usine Metar

Département des ponts et chaussées, quant à lui, pratiquait une méthode de calcul linéaire. Le reproche principal que l'on pouvait faire aux deux dernières méthodes, c'est qu'elles ne permettaient pas, dans la plupart des cas, à un soumissionnaire dont l'offre est 3% plus chère que la meilleure marché, de récupérer les points perdus avec les autres critères d'adjudication. La méthode choisie par la direction des travaux publics est très proche de celle de la CCC et devrait permettre à l'avenir de choisir effectivement, comme la loi sur les marchés publics le souhaite, l'offre économiquement la plus avantageuse. Chaque service pratiquant à l'avenir une manière identique de calculer l'écart entre les soumissionnaires, on peut dès lors affirmer que la transparence en sera grandement améliorée dans le gros œuvre comme dans le second œuvre, pour autant que les autres critères soient réfléchis et mesurables objectivement. Vous avez encore des questions sur ce volet des marchés publics, l'article n'est pas suffisamment clair ou a suscité votre intérêt et des questions ? Alors n'hésitez pas, le secrétariat de la FFE vous renseignera et vous aidera volontiers. ■

**JDW**

### Öffentliche Märkte

**A**m 10. Oktober 2001 hat Herr Claude Lässer, Staatsrat und Baudirektor, anlässlich der ordentlichen Versammlung der Kantonalen Baukonferenz (CCC), bestätigt, dass seine Dienststellen in den Submissionen der kantonalen öffentlichen Märkte nun eine identische Bezeichnung für das Kriterium "Preis" anwenden werden. Anfangs Sommer hat der Freiburgerische Baumeisterverband die CCC gebeten, beim Staatsrat zu intervenieren, da die Praxis in diesem Bereich von einer Dienststelle zur anderen stark schwankt. Das Baudepartement wandte das von der CCC empfohlene Modell an (mit proportionaler Punktabweichung

zum von den Submittenten unterbreiteten Preis), während sich das Büro für Autobahnen für einen Stufenmassstab gemäss Abweichungsgrad entschieden hatte. Was das Tiefbauamt angeht, wandte es eine lineare Berechnungsmethode an. Den beiden letzten Methoden ist vor allem vorzuwerfen, dass sie in den meisten Fällen einem Submittenten, dessen Offerte 3 % teurer ist als die Billigste, nicht erlaubte, die verlorenen Punkte mit den anderen Vergabekriterien aufzuholen. Die von der Baudirektion gewählte Methode steht jener der CCC sehr nahe und sollte es künftig ermöglichen, wirklich die wirtschaftlich günstigste Offerte zu wählen, so wie es das Gesetz der öffentlichen Märkte vorsieht. Da von nun an jede Dienststelle die Abweichung zwischen den Submittenten auf gleiche Weise berechnet, kann man bereits jetzt sagen, dass die Transparenz im Rohbau sowie im Innenausbau stark verbessert wird, insofern die anderen Kriterien überlegt werden und objektiv messbar sind. Haben Sie noch Fragen über diesen Aspekt der öffentlichen Märkte? Ist dieser Artikel nicht klar genug, oder hat er Ihr Interesse geweckt und Fragen aufgeworfen? Zögern Sie nicht, das FBV-Sekretariat wird Sie gerne informieren und Ihnen helfen. ■

**JDW**

### Nouvelle secrétaire à la FFE

**D**epuis le début du mois de juin de cette année, la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs n'a plus de secrétaire suite au départ de Madame Müller, près de 20 ans après son entrée en service. Le personnel de l'association a assumé l'intérim dans l'intervalle. Aujourd'hui nous avons le plaisir de vous annoncer l'engagement, au 01.01.02, de Madame Christine Bouquet de Courtion comme secrétaire à 40 %. Madame Bouquet aura la responsabilité du secrétariat et de la formation des apprenties. Mariée, mère de deux enfants de 6 et 8 ans, elle est de langue maternelle

allemande et est parfaitement bilingue. Elle se fera un plaisir de répondre à vos demandes, chaque jour, de 8 heures à 11.30 heures.

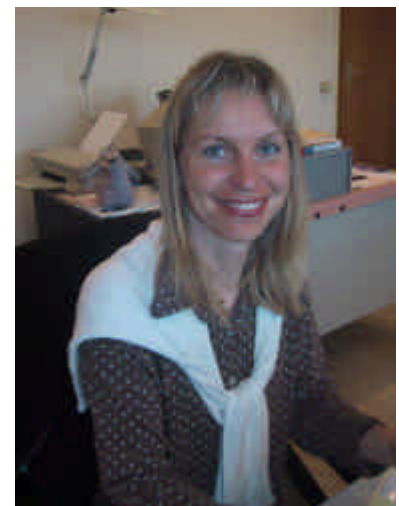
Formée comme employée de commerce dans un cabinet d'avocat de Fribourg, elle a complété sa formation d'abord dans une grande entreprise industrielle puis dans une société pharmaceutique. Elle a travaillé jusqu'à ce jour dans une agence de voyage, en ayant auparavant suivi la formation nécessaire et obtenu le diplôme d'agent de voyage.

Nous souhaitons d'ores et déjà à Madame Bouquet la plus cordiale bienvenue au sein de notre association et nous sommes persuadés qu'elle aura à cœur de vous servir avec efficacité et compétence ■

**JDW**

### Neue FBV-Sekretärin

**S**eit Anfang Juni 2001 hat der Freiburgerische Baumeisterverband keine Sekretärin mehr, da uns Frau Müller nach fast 20 Dienstjahren verlassen hat. Das Verbandspersonal hat die Arbeit zwischenzeitlich verrichtet. Nun freut es uns, Ihnen die Anstellung per 01.01.02 von Frau Christine Bouquet aus Courtion als Sekretärin zu 40 % mitzuteilen. Frau Bouquet wird das Sekretariat führen und für die Lehrlingsausbildung verantwortlich sein. Sie ist verheiratet, Mutter von zwei Kindern von 6 und 8 Jahren, deutscher Muttersprache und perfekt zweisprachig. Gerne wird sie täglich zwischen 8 und



**Christine Bouquet**

11.30 Uhr Ihre Fragen beantworten.

*Frau Bouquet verfügt über eine Ausbildung als Kaufmännische Angestellte in einem Anwaltsbüro in Freiburg, sie hat ihre Ausbildung zuerst in einem grossen Industrie-, dann in einem Pharmaunternehmen ergänzt. Bis heute hat sie in einem Reisebüro gearbeitet, nachdem sie die notwendige Ausbildung gemacht und das Diplom zur Reisebürounternehmerin erhalten hat.*

*Bereits heute heissen wir Frau Bouquet in unserem Verein ganz herzlich willkommen. Wir sind überzeugt, dass es ihr am Herzen liegt, Ihnen auf effiziente und kompetente Weise zu dienen.*

■  
JDW

### Statut des saisonniers

**H**ormis la Belgique, tous les pays de l'UE ont ratifié les accords sur la libre circulation des personnes. Ceux-ci devraient donc rentrer en vigueur très prochainement. Les entreprises de construction utilisant de la main d'œuvre étrangère ressortissante de l'UE sont très concernées par les changements qu'occasionnera la mise en vigueur de ces accords. En préambule, nous signalons que les informations ci-après se fondent sur l'état actuel de la législation en la matière qui est encore incomplète vu que les directives d'application des ordonnances fédérales n'ont pas encore été adoptées.

#### Le Statut de saisonnier n'existera plus.

Les ressortissants CE/AELE disposant d'une autorisation saisonnière (permis A) lors de l'entrée en vigueur de l'accord auront droit automatiquement à une autorisation de séjour de courte durée. Celle-ci prévoit notamment:

**a)** Le droit au regroupement familial (pour le/la conjoint/e, les descendants de moins de 21 ans ou à charge et les ascendants à charge) s'ils disposent d'une habitation convenable.

**b)** Le droit à la mobilité professionnelle et géographique, c'est-à-dire que les salariés titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée pourront désormais changer librement d'employeur, de canton ou de profession. Après leur admission, ils n'auront à cet effet plus besoin d'une autorisation. Seuls les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée CE désireux d'exercer une activité lucrative indépendante auront besoin d'une nouvelle autorisation.

**c)** Le droit à la prolongation de l'autorisation jusqu'à une durée total inférieure à 12 mois (364 jours) dans la mesure où le travailleur peut prouver qu'il exerce une activité lucrative.

**d)** Le droit au renouvellement de l'autorisation dans la mesure où les contingents disponibles ne sont pas épuisés et s'il est prouvé que la personne est liée par un contrat de travail inférieur à un an.

**e)** La suppression de l'obligation de quitter le pays à l'échéance de l'autorisation.

**f)** Le droit à la transformation en autorisation de séjour CE (correspondant à l'actuel permis B) pour les ressortissants de la CE qui ont été en possession durant 30 mois au moins d'une autorisation de séjour de courte durée.

#### Pour 2002, la procédure pour l'obtention de saisonniers est malgré tout lancée

En considération de l'incertitude concernant la date d'entrée en vigueur de l'accord, l'Office Cantonal du travail (OCT) a déjà lancé la procédure ordinaire pour le recrutement des saisonniers notamment dans le domaine de la construction, afin de garantir leur entrée dans les

délais. Les entreprises n'ont, en l'état actuel, aucune démarche particulière à entreprendre. Dès que la date d'entrée en vigueur sera connue et que les directives d'exécution de la législation fédérale auront été adoptées, l'OCT, en concertation avec le groupe de projet *Information* de la Commission préparatoire, informera les organisations patronales concernées ainsi que toutes les entreprises saisonnières qui ont présenté une demande des nouveaux droits et des nouvelles obligations découlant de l'accord.

#### Les permis B seront transformés en autorisation de séjour de longue durée.

Les ressortissants de la CE au bénéfice d'un permis B lors de l'entrée en vigueur de l'accord auront automatiquement droit à une autorisation de séjour CE (séjour permanent) d'une durée de cinq ans. L'autorisation est prolongée lorsque l'engagement se poursuit. Les titulaires de cette autorisation auront aussi le droit au regroupement familial et à la mobilité professionnelle et géographique conformément aux dispositions citées précédemment.

#### Des autorisations de séjour de longue durée seront possibles pour de nouveaux collaborateurs

En principe, pour l'obtention d'une autorisation de séjour CE (séjour permanent correspondant plus ou moins à l'actuel permis B), l'entreprise devra, pendant la première phase transitoire de deux ans, présenter un dossier contenant une lettre de motivation, un formulaire de demande, une copie du contrat de travail d'une durée supérieure à 12 mois, le curriculum vitae, une copie des diplômes et la preuve des efforts

### A vos agendas

- 14.05.02 Comité de la FFE à Givisiez
- 06.06.02 **Assemblée générale FFE**
- 14.06.02 Assemblée générale HG et SSE à Zürich
- 12.11.02 Comité de la FFE à Givisiez
- 20.11.02 Assemblée des délégués SSE
- 10.12.02 Assemblée extraordinaire des délégués SSE
- 12.12.02 **Assemblée générale FFE région Fribourg**

Debrunner

klöckner & co multi metal distribution

**Sécurité au travail:**  
une prévention qui est payante !



**uvex constructor** est la nouvelle chaussure de sécurité pour les chantiers. Elle allie une protection optimale au travail et un confort remarquable.

Plusieurs modèles sont disponibles.

Debrunner SA Fribourg  
Route du Tir Fédéral 14, 1762 Givisiez  
Tél. 026 460 23 88, Fax 026 460 22 51  
Email [Infofr@d-a.ch](mailto:Infofr@d-a.ch)  
Internet [www.d-a.ch](http://www.d-a.ch)



de recherche d'un candidat effectués sur le marché du travail local. L'entreprise bénéficie d'un droit à l'autorisation dans la mesure où les contingents disponibles ne sont pas épuisés, les conditions de travail et de rémunération sont respectées et si le candidat ne peut pas être recruté sur le marché du travail suisse. Après la première phase transitoire de deux ans, les procédures seront assouplies.

#### Les permis C, pas de changement

Le statut des titulaires d'un permis d'établissement (permis C) n'est pas modifié par l'accord.

#### Les assurances sociales

En ce qui concerne les assurances sociales, l'accord se limite à coordonner les systèmes d'assurances sociales dans le



**MÄDER  
WERKZEUGE AG  
MURTEN/MORAT**

Freiburgstrasse 69  
Tel. 026 670 33 33  
Fax 026 670 33 32

**Miete - Verkauf - Reparaturen**

but de faciliter la circulation des personnes à travers la suppression des discriminations fondées sur la nationalité (par ex. dans le cadre de la prévoyance professionnelle l'accord vise à permettre les changements professionnels d'un pays à l'autre sans risquer des lacunes de prévoyance au

moment de la retraite). Cela signifie que pour la Suisse, ni la structure de son régime, ni le genre et l'étendue de ses prestations devront être modifiés.

#### L'impôt à la source

La réglementation concernant l'impôt à la source n'est pas modifiée par l'entrée en vigueur de l'accord.

#### Conclusion

Evaluer dans quelle mesure cette libéralisation stimulera la croissance n'est pas facile, mais elle constitue sans nul doute une chance unique pour les PME de notre pays qui sauront s'adapter rapidement aux nouvelles conditions cadres du marché et sauront utiliser sciemment les nouveaux moyens à disposition. ■

RS

#### Protection de la santé

Nous publions ci-dessous un article de l'entreprise Mäder Werkzeuge à Morat, notre fidèle sponsor, qui prend en charge les boissons lors de nos différentes assemblées. Nous lui disons un grand merci pour son soutien. ■

JDW

#### Mode d'emploi pour maîtriser les émissions de poussière

Les travaux de rénovation et transformation tels que bouchardage, piquage, tronçonnage, ponçage, sciage et transport de déblais etc., provoquent de la poussière.

Dans le secteur du bâtiment, la poussière est constituée de fines particules qui, en cas de transformations et de rénovations, sont particulièrement nocives aussi bien pour les professionnels de la construction que pour les habitants des lieux. Ceux qui ont déjà vécu de près la transformation d'une salle de bains ou d'une cuisine connaissent les effets de la poussière, surtout celle causée par les travaux de démolition.

Qu'il s'agisse de transformer une salle de bains, une cuisine ou une entreprise, le traitement de la poussière n'est pas une mince affaire et devient parfois une opération aussi onéreuse. Il s'ensuit des réductions passagères de loyers, le versement d'indemnités pour non-utilisation possible des locaux ou encore de coûteuses interruptions d'exploitation. Sans parler bien sûr de tous les inconvénients et nuisances pour la santé que la formation de poussière va causer pour les ouvriers du bâtiment, les travailleurs et employés des entreprises ainsi que pour les

**BOSCH**

**METABO**

LES OUTILS DE PRO CHEZ VOTRE SPECIALISTE

**Commerce de fer  
fribourgeois SA**

Rue de Lausanne 85      Route des Daillettes 13-15  
Tél. 026 / 351 67 67      1701 Fribourg      Tél. 026 / 422 77 77

personnes des habitations concernées.

Depuis 1976, Ermator fabrique en Suède des séparateurs de poussière, des aspirateurs, des séparateurs à cyclone, des épurateurs d'air et des chariots destinés au traitement de grandes quantités. Cette longue expérience fait d'Ermator un fournisseur extrêmement

compétent. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez consulter le représentant général pour la Suisse et le Lichtenstein :

**m-w-m** Mäder Werkzeuge SA, 3280 Morat, Tel 026 670 33 33

Pour éviter les émissions de poussière, Ermator conseille de travailler de la façon suivante :

- Délimiter la surface de travail avec des tentures anti-poussière. Ainsi, la surface de travail est réduite à un minimum, ce qui permet d'économiser de l'énergie et des coûts.
- Si possible, débarrasser la poussière sur le lieu même de son émission avec des appareils à aspiration intégrée et des aspirateurs à poussière Ermator. Nous vous mettons volontiers un catalogue de machine à disposition.
- Filtrer et épurer l'air de façon constante sur l'emplacement du travail au moyen de l'épurateur d'air Ermator afin d'aspirer et de dévier toutes les poussières soulevées inopinément. Renvoyer l'air dépoussiéré et épuré du lieu de travail vers l'extérieur. Il se produit ainsi une dépressurisation ne permettant pas à l'air vicié de s'échapper de façon incontrôlée pour s'infiltrer dans d'autres locaux.

Aspirer si possible tout le

matériel à évacuer avec l'aspirateur Ermator. Transporter les déblais qui ne pourraient pas être au moyen de la charrette Ermator VB 15. ■

**Mäder Werkzeug AG**

## Gesundheitsschutz

**B**eiliegend veröffentlichen wir einen Artikel von unserem Sponsor, die Firma Mäder Werkzeuge in Murten. Sie übernimmt die Getränke während unseren verschiedenen Versammlungen. Hiermit möchten wir ihr unseren besten Dank für ihre Unterstützung aussprechen. ■

**JDW**

### Gebrauchsanweisung zum beherrschen der Staubemissionen



Umbau-Arbeiten wie Spitzen, Trennschleifen, Schleifen, Bohren, Sägen, allgemeines Abtragen von Materialien usw. verursachen Staub.

Baustaub hat einen sehr hohen Anteil an Feinstaub, der sich bei Umbauten sowohl für Baufachleute wie auch für Bewohnerrinnen und Bewohner als besonders tückisch erweist. Wer schon einmal einen Badezimmer- oder Küchenumbau miterlebt hat, weiss was der hauptsächlich durch den Abbau bewirkte Staub bedeutet.

Was immer auch umgebaut wird – Badezimmer, Küche, Betrieb usw. – die Staubentwicklung ist stets ein Ärgernis, und

manchmal ein recht teures. Vorübergehende Mietzinsreduktionen, Ausser-Haus-Entschädigungen, Betriebsunterbrüche kosten Geld. Ganz abgesehen von den Unannehmlichkeiten bis hin zu gesundheitlichen Störungen, die durch die Staubbildung bei Bauarbeitern, Arbeitern und Angestellten, aber natürlich auch bei Personen in Privathaushalten verursacht werden.

Ermator hat sich zur Aufgabe gemacht diese Emissionen zu kontrollieren. Seit 1976 stellt Ermator in Schweden Staubabscheider, Staubsauger, Zyklonabscheider, Luftreiniger, Saugkarretten für grosse Staubmengen her. Dank dieser langjährigen Erfahrung ist Ermator ein führender Anbieter auf diesem Gebiet. Ermator wird in der Schweiz und in Lichtenstein durch die:

**m-w-m** Mäder Werkzeuge AG, 3280 Murten, Tel. 026 670 33 33

Um beim Umbauen Staubemissionen zu vermeiden empfiehlt Ermator folgende Vorgehensweise:

- Den Arbeitsbereich mit Staubvorhängen abgrenzen. Damit wird die Arbeitsfläche so klein wie möglich gehalten und Energie und Kosten gespart.
- Staub wenn möglich am Entstehungsort direkt abführen mit Geräten mit integrierter Staubabsaugung und Ermator Staubsaugern. Einen Katalog von Geräten und Maschinen stellen wir Ihnen gerne zur Verfügung.
- Die Luft in Arbeitsbereich mit dem Ermator Luftreiniger stetig filtern und reinigen so dass dennoch aufgewirbelter Staub eingefangen und abgeführt wird. Die staubfreie, gereinigte Luft aus dem Arbeitsbereich nach draussen abführen. So entsteht in Arbeitsraum ein Unterdruck und keine verstaubte Luft entweicht unkontrolliert und dringt in andere Räume ein. Möglichst alles Material das entfernt werden muss mit dem Ermator Staubsauger absaugen. Nicht saugbares Material mit der Ermator Saugkarrette VB 15 abtransportieren. ■

**Mäder Werkzeug AG**

